



Villes et Villages Fleuris
Hauts-de-France

ici
la vie
est
douce





Villes et Villages Fleuris

une reconnaissance nationale

Depuis 1959, le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des communes pour l'amélioration de la qualité de vie. Le label est en perpétuelle évolution. Il n'est pas resté figé à sa date de création : en 60 ans il a beaucoup évolué.

Il propose un référentiel sur lequel les communes peuvent s'appuyer :

- La place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics
- La gestion des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité
- Le développement de l'économie locale et de l'attractivité touristique
- Les actions menées pour intégrer le citoyen au cœur des projets

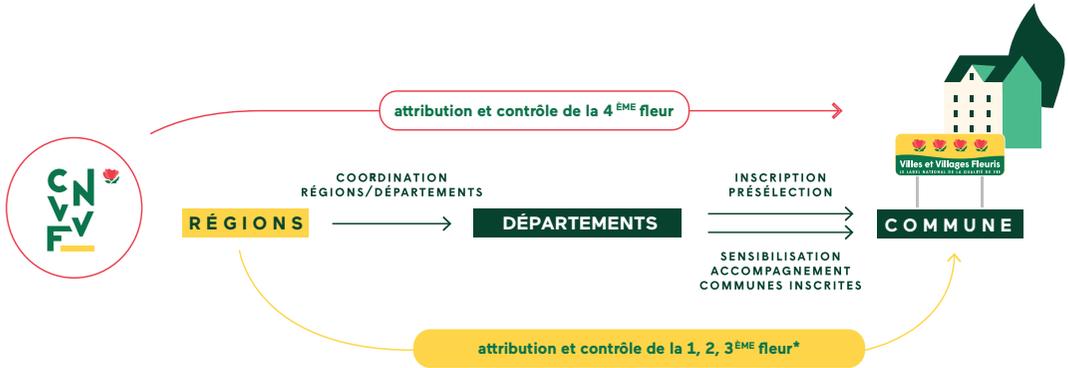
Un label au service de la qualité de vie dans les communes

- Il participe à la **promotion de l'image** et à l'**attractivité** des villes et des villages labellisés.
- Il incite à **créer du lien social** (journées de nettoyage dans la commune, journées de plantations...)
- Il prend en compte les **enjeux environnementaux et économiques** liés à la gestion de l'aménagement des espaces paysagers mais aussi publics comme l'entretien des trottoirs ou la présence de pistes cyclables.
- C'est un **outil efficace de management** pour fédérer les équipes municipales autour d'un même projet.
- C'est un **motif de fierté** pour les communes ainsi que pour les habitants.





Une organisation partagée



Les organismes agréés aux niveaux **départemental** et **régional** organisent sur leur territoire l'attribution du label et accompagnent les communes dans leurs projets d'aménagement de l'espace communal.

Le **Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)** coordonne le processus global de labellisation et attribue la 4^{ème} Fleur.





Les critères d'évaluation

Ils portent sur **5 fondamentaux** :

- La mise en œuvre du **projet municipal**
- L'animation et la promotion de la démarche envers **les habitants et les visiteurs**
- La valorisation des **strates arboricoles, arbustives et florales**
- La protection de **l'environnement**
- La gestion vertueuse de **l'espace public**

GRILLE D'ÉVALUATION

1. LA VILLE ET LE VILLAGE					
	SCORE	ME	MAJ	COEFF	INDICATEUR
1.1. Qualité de la gestion de la commune					
Présence d'un conseil de commune	0	100	1000	1000	
Présence d'un conseil de ville	0	100	1000	1000	
Présence d'un conseil de quartier	0	100	1000	1000	
2. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL					
2.1. Mise en œuvre des orientations pour l'habitat et le cadre de vie					
2.1.1. Connaissance et prise en compte de l'impact de la loi					
Connaissance et prise en compte de l'impact de la loi	0	100	1000	1000	
2.1.2. Stratégie d'aménagement urbaine et de l'habitat					
Stratégie d'aménagement urbain et de l'habitat	0	100	1000	1000	
Collaboration avec le secteur associatif, le scolaire et le sportif	0	100	1000	1000	
Participation des habitants à la concertation	0	100	1000	1000	
Adhésion aux orientations de l'urbanisme	0	100	1000	1000	
Plan de mise en œuvre de l'urbanisme	0	100	1000	1000	
Présence d'un plan de mise en œuvre de l'urbanisme	0	100	1000	1000	
Présence d'un plan de mise en œuvre de l'urbanisme	0	100	1000	1000	
3. ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE					
3.1. Actions vers la population					
Information	0	100	1000	1000	
Concertation	0	100	1000	1000	
Animation - parrainage	0	100	1000	1000	
Présence de label	0	100	1000	1000	
3.2. Actions vers les touristes					
Information - animation	0	100	1000	1000	
Présence de label	0	100	1000	1000	
4. PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSANT					
4.1. Arbres					
4.1.1. Diversité botanique					
Présence de plantations (hors des routes et des trottoirs)	0	100	1000	1000	
Qualité d'entretien et diversité des espèces	0	100	1000	1000	
Remplacement	0	100	1000	1000	
4.1.2. Arbustes, plantes grimpantes					
Présence de plantations (hors des routes et des trottoirs)	0	100	1000	1000	
Qualité d'entretien et diversité des espèces	0	100	1000	1000	
Remplacement	0	100	1000	1000	
4.2. Plantes grimpantes, couvre sols, plantes mellifères/nectariennes					
Présence de plantations (hors des routes et des trottoirs)	0	100	1000	1000	
Qualité d'entretien	0	100	1000	1000	
5. Fleurissement					
5.1. Diversité botanique					
Présence de plantations (hors des routes et des trottoirs)	0	100	1000	1000	
Qualité d'entretien	0	100	1000	1000	
5.2. Gestion					
Présence de plantations (hors des routes et des trottoirs)	0	100	1000	1000	
Qualité d'entretien	0	100	1000	1000	

Pour télécharger la grille d'évaluation, rendez-vous sur www.villes-et-villages-fleuris.com/les-criteres-devaluation



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE





Les missions du label

Le label « Villes et Villages Fleuris » a pour vocation de **faire connaître les collectivités locales qui aménagent leur territoire pour le bien-être des citoyens et la valorisation de leur identité.**

Il offre **des clés pour des aménagements durables.** Chaque collectivité évolue ainsi dans le respect d'une charte nationale de qualité.

Il encourage à **sensibiliser les jeunes à la nature** : l'aménagement des parcs et des jardins permet aux plus jeunes de découvrir la faune et la flore locales, tandis que les potagers urbains les aident à apprendre de manière ludique ce qui se trouve dans leur assiette.

Il permet de **développer la cohésion au sein des communes** : en incitant les habitants à valoriser leur territoire au travers d'animations, travaux pédagogiques, création de jardins.

Les communes labellisées « Villes et Villages Fleuris » renforcent les liens sociaux et les politiques de démarches participatives.

Impliqués et volontaires, **les habitants deviennent moteurs des projets** qu'ils initient au sein de leur commune et s'assurent de leur bonne conduite dans un objectif de valorisation partagé.

L'utilisation de plantes vivaces pour le fleurissement, de compositions de semences moins gourmandes en eau pour le gazon et la mise en place de modes d'entretien plus vertueux (opérations de paillage, arrosages de précision, récupération des eaux de pluie, corridors écologiques...) favorisent une **gestion raisonnée de la ressource en eau** et contribuent à **préserver l'environnement.**



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE





Des outils pédagogiques à votre disposition

Blog

hautsdefranceregionfleurie.com



facebook

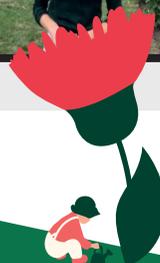
Fleurir les Hauts-de-France



Suivez toute
l'actualité des
villes et villages
fleuris des Hauts-
de-France

Vidéotheque...

Diffusion de **vidéos sur les bonnes pratiques de gestion** en lien avec la démarche de labellisation



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE





Des outils pédagogiques à votre disposition

... des témoignages de communes et d'experts



“ C’est par l’information et l’implication des habitants que nous arrivons à préserver notre nature.

**Kévin LAUDOUX –
Responsable des
espaces verts
de Berck-sur-Mer**”



“ Aujourd’hui, la fierté est pour tous ceux qui nous aident et en particulier les bénévoles qui viennent passer un peu de temps pour fleurir et embellir notre village.

**Patrick BEDAGUE –
Maire de Tilques**”

“ La commune a fait le choix du paillage afin de réduire la consommation d’eau, de privilégier la qualité du sol et d’être dans une démarche environnementale.

**Sandrine DE BUSSY –
Adjointe au Maire de Plailly**”



“ Les arbustes prennent 25% du temps d’occupation des jardiniers des collectivités. 50 à 70% vont dépérir dans les années qui suivent la plantation à cause d’une mauvaise gestion.

**Hervé BICHON – Expert
en taille des arbustes**”



Retrouvez toutes
les vidéos sur



FLEURIR LES HAUTS-DE-FRANCE



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE





Des partenaires **ressources**

Vous vous posez des questions ?

- Quels aménagements pour quels espaces ?
- Quelles activités pédagogiques mettre en place pour la population ?
- Comment sensibiliser les habitants à la biodiversité ?...

N'hésitez pas à contacter les structures ci-dessous :

UR

ca.u.e

Hauts-de-France

LES CONSEILS D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

Associations départementales issues de la loi sur l'Architecture de 1977, les **Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)** ont pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. Architectes, urbanistes et paysagistes vous

conseillent dans l'ensemble de vos projets d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie.

Leurs compétences et leur connaissance du territoire constituent de précieux atouts pour identifier les clés de réussite de vos projets.

www.fncaue.com (Hauts-de-France)



LE CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE)

HAUTS-DE-FRANCE Les CPIE sont au nombre de 7 sur le territoire des Hauts-de-France.

Ils proposent diverses actions pour contribuer aux projets environnementaux des territoires (communes, EPCI, etc.)

Parmi lesquelles :

- organiser des actions de sensibilisation à la gestion différenciée à destination des collectivités afin de les accompagner dans leurs changements de pratiques et dans leurs obligations

réglementaires (loi Labbé).

- réaliser les plans de gestion différenciée pour les communes
- réalisation d'inventaires de la biodiversité des communes (ex. atlas participatif des communes).
- développer l'assistance auprès des communes labellisées « Villes et Villages Fleuris » afin de les aider à préserver ou améliorer la biodiversité sur leur territoire.

www.cpie-hautsdefrance.fr

Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE





Des partenaires **ressources**

Conservatoire Botanique National



LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE BAILLEUL (CBNBL)

Organisme scientifique agréé par l'État pour des missions d'intérêt général de connaissance et de conservation de la flore sauvage et des végétations des Hauts-de-France et de la Normandie orientale. Il assure une mission d'assistance auprès des pouvoirs publics (communes, régions, départements, etc.) et mène des actions d'éducation et de formation (notamment via le CNFPT : reconnaissance des plantes exotiques envahissantes, conseil sur le choix des espèces indigènes, écopâturage, etc.)

auprès de publics variés. Il constitue en outre un centre de ressources sur la flore et les végétations grâce à une bibliothèque spécialisée, des herbiers et un système d'information, Digitale2, qui permet de consulter des millions de données sur la flore et les végétations du nord-ouest de la France.

Ses trois jardins situés à Bailleul se visitent librement toute l'année, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h (17h le vendredi).

www.cbnbl.org

Tél.: 03 28 49 00 83



ESPACES NATURELS RÉGIONAUX (ENRx)

Structure d'ingénierie au service des politiques régionales de préservation de la biodiversité, d'aménagement du territoire et des 5 Parcs naturels régionaux des Hauts-de-France.

Depuis 30 ans, ENRx coordonne l'opération « Plantons le décor » et anime un réseau de pépiniéristes et semenciers régionaux qui s'engagent à produire et à proposer des végétaux adaptés aux paysages de notre région.

Ainsi, les habitants, les agriculteurs, les entreprises et les communes des Hauts-de-France, font le choix en commandant ces arbres fruitiers et légumes, de la qualité, de la biodiversité régionale et de l'amélioration du cadre de vie.

ENRx et son Centre régional de ressources génétiques (CRRG) valorisent notre patrimoine fruitier, légumier et animal en Hauts-de-France.

www.enrx.fr

www.plantonsledecor.fr




Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE





Les aides du Conseil Régional pour l'amélioration du cadre de vie

Le saviez-vous ?

Le **Conseil Régional Hauts-de-France** propose des **aides financières** dans plusieurs domaines notamment pour les secteurs de l'environnement, du développement durable, du patrimoine...

Nous avons dressé une liste de celles qui pourraient vous intéresser :

NATURE EN CHEMINS (**NACH**)

RESTAURATION ET VALORISATION
DU PATRIMOINE PROTÉGÉ -
PROPRIÉTAIRES PUBLICS (**DUPA/
PARE**)

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE
PROXIMITÉ (**EQSP**)

VALORISATION DU PATRIMOINE
HISTORIQUE ET CULTUREL PAR
DE NOUVELLES EXPÉRIENCES DE
DÉCOUVERTE (**PRIT**)

RÉNOVATION DES MONUMENTS
AUX MORTS DES HAUTS-DE-
FRANCE (NON PROTÉGÉS AU
TITRE DE LA PROTECTION DES
MONUMENTS HISTORIQUES)
(**MONU**)

PLAN «1 MILLION D'ARBRES EN
HAUTS-DE-FRANCE» (**ARBR**)

RESTAURATION ET VALORISATION
DU PATRIMOINE RURAL
REMARQUABLE NON PROTÉGÉ -
PROPRIÉTAIRES PUBLICS (**DUPA/
PARU**)

AIDE À LA RESTAURATION
ET À LA VALORISATION
DU PATRIMOINE RURAL
REMARQUABLE NON PROTÉGÉ
ET DU PATRIMOINE PROTÉGÉ -
PROPRIÉTAIRES PRIVÉS (**DUPN/
PARP**)

AGIR EN FAVEUR DE LA
PRÉVENTION DES INONDATIONS,
DE LA PROTECTION DE LA
RESSOURCE EN EAU ET DE
L'ADAPTATION AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE (**HYDR**)

LANCEMENT SUR LA PÉRIODE
2021-2022 D'UNE EXPÉRIMENTATION
DE DÉVELOPPEMENT
DE L'ÉCO-PÂTURAGE DANS LES
HAUTS-DE-FRANCE.





Pour connaître le détail de ces aides rendez vous sur :

[HTTPS://GUIDE-AIDES.HAUTSDEFRANCE.FR](https://guide-aides.hautsdefrance.fr)



Région Hauts-de-France

151 Avenue du wPrésident Hoover
59555 LILLE CEDEX
Tél. : +33 (0)3.74.27.00.00

0 800 026 080

**Service & appel
gratuits**





Une question? Un conseil?
Contactez Coralie DE WIT
Chargée de la labellisation
des Villes et Villages Fleuris Hauts-de-France
coralie.dewit@hautsdefrancetourisme.com
Tél.: 06.72.80.89.18

Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Réalisation Mission Attractivité Hauts-de-France © N. Bryant - Hemis - V. Colin - A.S. Flament - B. Brener

